

ATTESTATION 2024

Nous confirmons par la présente que l'enseigne **FNAC DARTY** :

Est adhérente de de notre Confédération pour la totalité de ses magasins pour l'année 2024.

Ces derniers peuvent donc bénéficier :

- De la réduction de 20% sur sa redevance SACEM
- De la réduction de 5% sur sa redevance SPRE

Au titre des accords signés par la FENACEREM avec ces deux organismes.

Fait à Paris, le 17 janvier 2024

Le Président,

Pierre THUILLIER

